



La procédure d'inscription:

- **Les entrevues seront sur les jours suivants : Mardi et Jeudi de (8h jusqu'à 12h)**
- **Les enfants de la garderie et les enfants qui ont des frères et sœurs : du 2 jusqu'au 30 janvier 2020**
- **Les nouveaux et les nouvelles : du 4 jusqu'au 13 février 2020**

I- Les étapes :

1- Les parents remplissent les documents demandés soit en les téléchargeant soit en prenant une copie de chez Mme Marie-Thérèse Sleiman (la demande d'admission, la fiche médicale, la lettre justificative du choix de l'établissement)

2- Ils prennent rendez-vous.

3- 1ère rencontre (informative) : avec la RDC (temps estimé : 15min), durant laquelle ils présentent les documents exigés, la RDC explicite le règlement intérieur, répond aux questions.

4- 2ème rencontre (test psychomoteur) : avec la psychologue ou l'orthophoniste, (temps estimé : 15min), durant laquelle la psychologue ou l'orthophoniste passent un test à l'enfant, et remplissent la fiche psychologique.

5- Les enfants admis rencontrent la Directrice (Père et mère doivent venir à cette rencontre.)

7- Inscription (frais d'inscription : 800.000 L.L)

II- Quels sont les enfants refusés :

1- Les enfants des parents qui ne partagent pas les mêmes valeurs que les nôtres.

2- Les parents qui ne peuvent pas honorer l'engagement financier.

3- Si l'enfant présente des troubles (au niveau intellectuel, au niveau du langage, ou au niveau psychomoteur).

4- Si les parents ne présentent pas tous les documents demandés.

5- Si la date de naissance des enfants (de la PS) n'est pas comprise entre : 1/1/2017 et 31/12/2017.